

Commission des relations internationales

Séance de jeudi, 30 janvier 2020

Présents :

Valérie Berl, Philippe Bertani, Antoinette De Nicola, Catherine Grosdemange, Kristin Klank, Pierre Mobian

Ordre de jour :

Traitement de 16 dossiers de mobilité pour des stages de S2 et S4 (2019-2020) ainsi que des mobilités (études/stages) hors-Europe en 2020/21

1 Dossiers de candidature pour des mobilités (études) en Europe en 2020/21

a) Point information (Antoinette de Nicola & Catherine Grosdemange-Billiard) :

- Nathan Aknine et Valentin Pozhydaiev (M1 EUR) :
 - vont en stage de 3 mois en Allemagne en S2 2020.
- Laurie Balaguero :
 - a déjà postulé à York, l'université partenaire ne veut plus accepter les conventions de stage de l'université, mais seulement la convention d'erasmus (car ces deux documents portent sur la même chose et il peut y avoir des contradictions entre les deux), la DES nous autorise à laisser partir les étudiants avec seulement une convention erasmus pour le S2 2019/20
- M. Drawat : étudiant qui est parti à Bruxelles
 - Catherine Grosdemange-Billiard fait remarquer que cet étudiant n'a pas la moyenne de 12/20 sur le semestre qui est requise à la faculté pour partir en mobilité. Antoinette répond que les responsables de la formation étaient d'accord et que l'étudiant a démarré la procédure en retard à cause de difficultés administratives (il est Marocain et avait besoin d'un Visa pour le stage).
- Clément Lazarus et Alice Gable, Licence Chimie en 3^e année, sont actuellement au Japon : Catherine Grosdemange regrette que M. Lazarus n'ait pas trouvé de stage alors qu'Alice Gable si.

b) Demandes de mobilités études 2020/21 :

- Lucie Labre, demande une mobilité S6 Licence de chimie à Manchester, Newcastle ou Groningen : Antoinette trouve que les mobilités au semestre sont difficiles à mettre en place à cause des différents découpages des semestres et matières. Philippe Bertani fait remarquer qu'en S6 ont lieu toutes les séances de TP. Il craint que l'étudiante manquera de compétences labo après son retour. Antoinette propose de remplacer les TP par un stage chez le partenaire. Elle va insister sur ce point en discutant avec l'étudiante.

Avis favorable, pour une mobilité à l'année

- Victor Stimpfling, demande une mobilité en S5 Licence de chimie à Berlin, Heidelberg ou Manchester : Pas de problème au niveau des résultats académiques, selon Antoinette. Or, le choix du S5 ne paraît pas judicieux, car ce semestre se terminera trop tard pour faire les TP du S6 à Strasbourg.

Avis favorable, mais Antoinette contactera l'étudiant pour comprendre pourquoi il a fait une demande pour un semestre seulement

- Acelia Yarali demande une mobilité S6 Licence de chimie à Manchester, Newcastle ou York : Quasiment la même demande que Larbre, probablement dans l'idée de partir ensemble. Or, si la commission les acceptent toutes les deux, il n'y a pas assez de place à Manchester.

Avis favorable, pour une mobilité à l'année

- Andrea Stati demande de partir en L2 à Bruxelles, Louvain, Liège ou Namur : Antoinette précise que la Faculté n'a aucun accord avec ces universités, donc aucune discussion est possible.

Non

- Marcel Radmacher demande de partir en Master 2 CBM à Bucarest, Barcelona ou Manchester : Il était inscrit l'année dernière en parallèle en pharma et en chimie. Il a déjà raté une fois la chimie avant. Valérie Berl dit qu'elle ne comprend pas le projet de l'étudiant.

Non, niveau insuffisant

- Aysu Majidli et Natavan MAMMADOVA, deux étudiantes de la Licence UFAZ candidatent pour une mobilité erasmus : La mobilité de des étudiants n'est pas facile à mettre en place pour plusieurs raisons :
 - La Licence à l'UFAZ est une licence de « chemical engineering », alors que la formation de Strasbourg est très orienté recherche en chimie. Les programmes chez nos partenaires sont adaptés au profil de Strasbourg, mais pas forcément à celui des étudiants de l'UFAZ. Antoinette demande aux étudiants de l'UFAZ à trouver eux-mêmes des contenus adaptés aux prérequis de leur cursus.
 - Aussi, les places en mobilité sont limitées, notamment pour l'Angleterre. Pour cette raison, Antoinette a établi des conditions : pas plus de 5 dossiers de l'UFAZ avec un classement fait sur place et les étudiants de Strasbourg sont prioritaires .
 - Sur décision de la DRI, les étudiants de l'UFAZ ne reçoivent pas de bourse erasmus

La Commission regrette que la responsable de la formation Aline Maisse n'est pas présente. Philippe Bertani précise que la formation correspond à la Licence de Physique chimie chez nous. Catherine Grosdemange-Billiard trouve que les bonnes notes en chimie expérimentale des étudiants UFAZ sont assez inhabituelles comparé à Strasbourg.

Avis favorable pour Majidli et Groningen comme destination, à la condition que l'étudiante identifie elle-même les cours dont elle a besoin.

Avis défavorable pour Mammadova, niveau insuffisant

- Jason Casas, demande de partir en M1 CMVS au Japon : Catherine Grosdemange est favorable à laisser l'étudiant partir à condition qu'il obtienne 12/20 en S1.

Avis favorable, à condition de 12/20 en S1